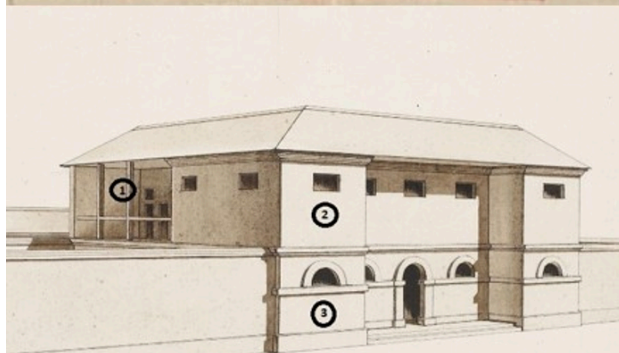


Prison civile de Cayenne en 1841, selon la présentation du projet au conseil privé le 16 juin 1830, par Barthélémy-Edouard Cousinéry (1790-1851), ingénieur en chef des monuments historiques

- 1- Hôpital projeté à l'ouest, laissé en réserve.
- 2- Salle commune des esclaves et cachots adjacents
- 3,4 - Cour des esclaves condamnés à « la chaîne », qui sortent quotidiennement vers la ville pour être soumis à des travaux forcés, par le couloir aménagé entre les deux cours, et cour des esclaves détenus pour marronage et vagabondage ou à la demande des maîtres.
- 5 - Cuisine du géolier.
- 6 - Chambre du dépôt.
- 7- Cour des « hommes libres » condamnés pour délits.
- 8- Cour des « hommes libres » condamnés pour crimes.
- 9- Edifice central de la prison



Edifice central de la prison civile de Cayenne en 1831, selon le dessin du 7 février 1831, par Barthélémy-Edouard Cousinéry (1790-1851), ingénieur en chef des monuments historiques

- 1- Galerie ouverte pour les prévenus et accusés et les condamnés de simple police.
- 2- Etage: parloir, logement des prisonniers pour dettes et des « femmes libres » condamnées.
- 3 - Rez-de-chaussée: porche d'entrée avec corps de garde, logement du géolier, avant-guichet avec vue pour chef de poste et géolier, guichet d'accès au couloir central et entrée de chaque côté vers les deux cours destinées aux « hommes libres » condamnés.

Plan légendé de la prison civile de Cayenne selon les informations données par le maître d'oeuvre, l'ingénieur Barthélémy-Edouard Cousinéry (1790-1851)

IVR03_202697300061NUCA

Auteur de l'illustration : Lionel Besnard

Date de prise de vue : 2026

Collectivité Territoriale de Guyane

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation